Dossier de pièces justificatives à transmettre :

- pièce d'identité du proposant

- Si société : extrait K-bis de la société proposante et statuts

- Adresse et justificatif de domicile.

- virement d'un dépôt de garantie de 5 % minimum (qui sera restitué si l'offre est rejetée)

- extrait de compte bancaire attestant de la disposition des fonds.

Je suis désolé de ces contraintes mais notre profession est très contrôlée...

En attendant veuillez bien noter que le versement du dépôt de garantie est indispensable pour démontrer l'intention d'achat et à la présentation de la requête au juge.